

N° .....ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

RABAT, LE

006873

Décision relative à l'organisation des concours

27 SEPT 2016

de recrutement au titre de l'année 2016

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires**

- Vu la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;
- Vu l'organigramme de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le décret n° 2-01-94 du 22 Juin 2001, fixant les conditions pour les pupilles de l'Etat de bénéficier de la priorité à l'accès aux postes de l'Etat, des administrations publics collectivités locales ;
- Vu l'arrêté du premier ministre n° 3-130-00 du 7 Rabea II (10 Juillet 2000) fixant la liste des postes en priorité susceptibles d'être affectés aux personnes handicapées ainsi que le pourcentage de ces postes pour les administrations de l'Etat et des instances qui en dépendent ;
- Vu la circulaire n° 24/2012 du 6 Al Hijja 1433 (22 Octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;

### Décide

**Article 1** : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires organise un concours de recrutement d'un administrateur de 2<sup>ème</sup> grade (effectif : 01), dans le domaine suivant : **relations internationales**.

Le concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme de master ou équivalent, formation Bac + 5 et plus, diplômé **en droit et économie**.

7 % des postes seront réservés aux personnes handicapées et 25 % pour les pupilles de la Nation.

**Article 2** : Les concours sont ouverts aux candidats :

- de nationalité marocaine.
- Agés de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours.

**Article 3** : Déroulement des concours

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 1 et 2.

Les listes des candidats retenus à l'issue de cette première phase seront publiées sur les sites : [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). Ces listes **sont considérées comme convocation** pour participer au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Durée	Coefficient
Epreuve écrite : Portant sur la discipline demandée.	3H	2
Epreuve orale : Entretien avec le jury des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.		3

Les épreuves écrites auront lieu le **30 OCT 2016** .....à partir de 8H à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Rabat.

**Article 4** : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite accompagnée d'un CV avec photo ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes reconnus par l'Etat (joindre l'équivalence pour tout diplôme étranger ou issue d'un établissement privé) ;
- Une copie de la CNI certifié conforme à l'original ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse complète du candidat ;
- Une copie certifiée conforme de la carte « Personne handicapée », pour les personnes handicapées.
- Imprimé comportant les Informations générales sur le candidat (voir formulaire à saisir sur le site de l'ONSSA dans la rubrique « avis et annonces » « Information générales sur le candidat ») (le candidat est tenu d'imprimer le formulaire avant de l'envoyer).
- Les candidats ayant la qualité du **fonctionnaire** sont invités à transmettre **obligatoirement** leur demande de candidature assorti de l'avis favorable des supérieurs hiérarchiques ;

Les dossiers des candidats ayant la qualité de pupilles de la Nation doivent parvenir à l'**Office Nationale de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui – Agdal, Rabat**, via la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des anciens militaires et anciens Combattants.

Les dossiers de candidature **doivent être adressés par voie postale ou déposés au bureau d'ordre central** de l'Office Nationale de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui - Agdal - Rabat, et ce avant le **13 OCT 2016** .....

Les candidats retenus seront affectés selon les besoins de l'Office.

**NB : Aucune suite ne sera donnée aux dossiers parvenus hors délai prescrit et aux dossiers incomplets, ainsi qu' à ceux ne remplissant pas les conditions exigées.**



Le Directeur Général  
ONSSA  
Sanitaire de l'Office National de Sécurité  
des Produits Alimentaires  
M. Ahmed BENTOURAMI  
2/2